

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

MAIRIE DE FAY AUX LOGES - MAIRE DE FAY

Dossier suivi par : Nathalie DUFRENOY

Téléphone : 02.38.77.31.40

courriel : ARS-CVL-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE PLEIN AIR FAY AUX LOGES**

Date du prélèvement : **22/08/2023**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-AEA

N° de prélèvement(s) : 00157351 00157352

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	GRAND BASSIN	PETIT BASSIN
Heure du prélèvement				12h25	12h33
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,5	7,4
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2,0 ; 5,0]	-	3,9	4,6
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	4,3	4,9
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	0,6	-	0,4	0,3
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	35	35
Fréquentation instantanée		-	-	9	9
Température de l'eau	°C	-	-	28,2	28,8
Transparence qualitative *		-	-	0	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	GRAND BASSIN	PETIT BASSIN
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1
Pseudomonas aëruginea par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	45	47
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	1,6	1,7

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

Eau des deux bassins de qualité conforme aux normes requises pour les piscines recevant du public.

Signé à Orléans le 19 septembre 2023

Pour la directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre - Val de Loire
L'ingénieur d'études sanitaires


Nicolas BUCKENMEIER

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent